



Service pédagogique

Décembre 2011

NOTE D'ORIENTATION

ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LE RÉSEAU

L'enseignement des langues est dans le réseau AEFÉ un des vecteurs privilégiés de notre excellence éducative spécifique et doit manifester notre capacité à l'innovation et à l'expérimentation.

Il est donc essentiel que le réseau fasse preuve d'ambition, d'inventivité et de pertinence dans la mise en œuvre de l'enseignement des langues et de l'éducation à l'interculturel.

Ces deux dimensions doivent demeurer résolument indissociables, conformément aux avancées scientifiques en ce domaine comme aux objectifs de politique éducative définis par les conférences et les accords européens et internationaux dans lesquels l'AEFE inscrit ses orientations stratégiques.

L'enseignement des langues pose en effet des questions d'ordre pédagogique et didactique, mais il faut également prendre en compte des éléments d'ordre géopolitique, et répondre à des attentes familiales et sociétales souvent déterminées par des représentations collectives – diverses selon les territoires – de l'image socio-culturelle d'une langue ou d'une autre.

De manière plus essentielle et plus fondamentale encore, l'être humain étant un être de langage, la relation qu'il entretient avec la langue est constitutive de sa construction de soi, de son identité, de son développement cognitif, social et culturel, de son système de valeurs et de sa manière de vivre et de comprendre le monde et la société dans lesquels il vit, pense et agit.

Le Plan d'orientation stratégique (POS) de l'AEFE répond à l'ensemble de ces préoccupations, en mettant l'accent sur l'enseignement en langue française pour les élèves français dont il développe et conforte ainsi la pratique et la maîtrise de la langue maternelle. Pour les mêmes raisons, est assuré à égale qualité et à égale dignité l'enseignement de la langue du pays d'accueil, langue maternelle des ressortissants nationaux du pays hôte. Enfin, l'apprentissage et la pratique d'une langue étrangère de façon précoce sont introduits à leur tour.

Il est donc important de (re)définir un certain nombre de notions et de principes concernant l'enseignement des langues dans le réseau avant de proposer les bases, les démarches et les parcours les plus propices à un développement optimisé – et attesté par des certifications reconnues – des compétences langagières, linguistiques et culturelles de tous nos élèves.

DÉFINITION DES TERMES

Un certain nombre de termes sont employés de façon floue ou ambiguë et de nombreuses demandes de clarification émanent du terrain.

Bilinguisme :

Au sens strict, il conviendrait de parler plutôt de situation de bilinguisme (dans un état, une famille, une école) que d'un individu bilingue.

Néanmoins le terme est employé couramment pour désigner la compétence d'un sujet capable de maîtriser à peu près également deux langues, y compris dans la dimension socio-culturelle, et les codes comportementaux supposés par chacune d'elles (et quelles que soient ces langues).

C'est donc un résultat qui n'est acquis qu'au terme d'un long processus d'apprentissage, lorsque cet objectif est celui d'un enseignement destiné à des élèves dont l'environnement et le contexte familial ne sont pas eux-mêmes intrinsèquement bilingues.

On ne peut donc affirmer qu'un enfant « monolingue » est devenu « bilingue » au terme de seulement quelques années d'enseignement bilingue, quelle que soit la qualité de l'enseignement dispensé, les démarches didactiques et les dispositifs pédagogiques mis en œuvre. Pour exemple, un sujet bilingue serait capable d'obtenir le C2 dans chacune des compétences de production et de réception de chacune des langues cibles. Ce qui est impossible avant d'avoir atteint l'âge adulte et une certaine

maturité dans le développement cognitif et culturel. Tout au plus pourra-t-on parler de compétences linguistiques dans les deux langues, mesurables et attestées de manière acceptée par tous dans le cadre de référence du CECRL (A1 ; A2 ; B1 ; etc.)

Précisons que le niveau minimum exigé pour un professeur qui doit enseigner une DNL est le niveau B2

Dans le réseau AEF, **la scolarisation en français et l'apprentissage obligatoire de la langue du pays d'accueil** sont deux exigences liées aux missions fondamentales de l'Agence. Il s'agit donc pour l'établissement, comme pour les élèves, **d'une situation de bilinguisme de fait qui peut se traduire diversement sur le plan pédagogique.**

Dans le premier degré, l'apprentissage conjoint de la langue française et de la langue du pays d'accueil est la meilleure manière de faire accéder l'enfant à un apprentissage bilingue car il est également, quoique différemment, exposé dans son environnement et son développement à ces deux langues. Les démarches pédagogiques et les dispositifs peuvent être variés ainsi que le dosage de l'horaire d'enseignement de chaque langue. On peut ainsi mettre en œuvre un horaire renforcé dans la langue où l'enfant manifeste le moins de compétences ou inversement conforter celle dans laquelle il est le plus à l'aise, ou encore choisir d'abord l'une ou l'autre solution et l'inverser progressivement au fil du parcours.

Ce qui est essentiel c'est que l'enfant reçoive un enseignement d'égale qualité dans les deux langues.

Pour les enfants qui ne sont pas francophones, **le français doit devenir Langue 2^{de}** (dimension bilingue et biculturelle obligée) ce qui peut supposer de passer par une étape de FLE et, en tout état de cause de dépasser et d'élargir le simple rapport à la langue de scolarisation à laquelle il conviendra cependant d'être attentif en veillant à maintenir une formation continue pour les enseignants de toutes les disciplines. **Le Français Langue Etrangère (en initiation et accompagnement des élèves non francophones) tout comme le Français Langue de Scolarisation (cette dimension relevant d'une responsabilité partagée de toutes les disciplines) ne sauraient être mis en œuvre dans notre réseau d'une manière identique à celle qui est pratiquée en France.** Pour diverses raisons, dont la plus importante est que, sauf exception, le pays d'accueil des élèves de nos établissements n'est pas francophone.

La préparation des DELF et DALF par les élèves non francophones de notre réseau peut aussi contribuer à cet apprentissage très complet de la langue française et à sa réelle maîtrise.

Parité horaire :

C'est un des dispositifs pédagogiques auxquels il est possible de recourir dans le cadre d'un enseignement visant à développer le bilinguisme. **Il n'est absolument pas en lui-même synonyme de bilinguisme.**

Son caractère quelque peu « mécanique » doit être modulé et adapté aux parcours personnalisés essentiels à toute réussite en langues.

Ce dispositif n'a pas vocation à être nécessairement pérenne tout au long de la scolarité en raison de la modulation résultant des évaluations de compétences, **et de la nécessaire diversification des apprentissages et disciplines en langues autres aux fins de développer le plurilinguisme et la compétence interculturelle** (qui est distincte de la biculturalité).

***À noter** : la variabilité des approches et la diversification dans les dispositifs tout au long du cursus prémunissent l'élève contre les effets collatéraux négatifs inattendus mais toujours possibles de tout enseignement expérimental comme de toute méthode unique.*

DISPOSITIFS EN LANGUES

Il faut rappeler d'abord deux grands principes :

Principe n°1 :

Plus encore que tout autre apprentissage, un apprentissage à visée de bilinguisme ou de plurilinguisme réclame **un enseignement personnalisé**, c'est-à-dire modulaire, modulable, adapté et différencié, avec une attention toute particulière portée à l'articulation, à la mesure, au croisement des langues entre elles et à l'évaluation fine des résultats induits pour les élèves.

A cet égard, il convient de mettre en œuvre dans le réseau ce que le SP propose d'appeler des **Parcours Personnalisés de Réussite en Langues (PPRL)** caractérisés par des dispositifs à organisation variable et diversifiée.

Organisation qu'il convient de surcroît de ne pas transplanter mécaniquement dans tout le réseau mais plutôt de transposer et d'adapter selon l'histoire et le public des établissements, la réalité linguistique des territoires et la culture des pays d'accueil.

Il pourrait être contreproductif, en effet, d'importer à Washington tel dispositif qui a fait ses preuves à Madrid, ou à Rabat tel autre qui a pleinement réussi à Séoul ; tout comme il serait regrettable d'ailleurs de s'interdire d'expérimenter ici ce qui n'a pas satisfait là.

La diversité des situations locales et des établissements, comme de leurs publics, est la richesse du réseau AEFÉ : la mutualisation des expériences suppose donc d'abord une expertise précise et une adaptation réfléchie au contexte spécifique.

Principe n°2 :

Le préalable et la condition nécessaires à la mise en œuvre de PPRL dans un établissement passe par un état des lieux précis du contexte, du public de l'établissement, et pour chaque élève, par une analyse de la réalité linguistique familiale assortie d'un bilan de compétences aussi complet que possible de et dans sa langue maternelle (quelle qu'elle soit).

LES SECTIONS INTERNATIONALES

Elles offrent un cadre pédagogique et didactique de très grande qualité pour un enseignement en langue et culture intégré et développent des compétences bilingues et un apprentissage plurilingue, un réel biculturalisme ainsi qu'une aptitude à l'interculturalité.

Elles permettent de proposer aux élèves des diplômes français à dimension internationale reconnue : DNB mention OI et OIB ainsi que des certifications internationales en langues étrangères (Cambridge, Cervantès, etc.)

Sections d'excellence, elles sont un signe fort dans notre réseau et l'Agence a fait de leur développement un de ses indicateurs de performance pour son contrat d'objectifs.

Il convient d'encourager d'abord, partout où c'est possible et pertinent, l'ouverture et la mise en œuvre d'une SI dans la langue et la culture du pays d'accueil - **y compris dès le primaire** - pour des raisons à la fois d'ordre géopolitique, éducatif, mais aussi de fidélisation des élèves nationaux (orientation).

On pourra ensuite – si souhaité – ouvrir une SI dans une langue tierce soigneusement choisie en fonction du contexte. La réforme toute récente des

SI et de l'OIB accroît encore la pertinence de ce double dispositif par la possibilité ainsi offerte de **croiser dans l'établissement les LV3 dont l'évaluation est devenue obligatoire dans une autre langue que celle de la SI.**

Par ailleurs la SI n'a pas vocation à être une enclave particulière dans le dispositif pédagogique d'ensemble d'un établissement du réseau. Au contraire, **elle doit irriguer et inspirer pédagogiquement tous les dispositifs en langues de l'établissement et être alimentée par eux.** Ainsi les passerelles doivent être toujours possibles pour entrer – ou sortir – d'une SI au moment charnière des cycles.

Le choix des DNL est important également dans tous les dispositifs en langues. L'histoire et/ou la géographie est majoritairement représentée dans les SI, néanmoins on ne s'interdira pas la possibilité d'une 2^e DNL en SVT par exemple mais également en mathématiques, en EPS ou en histoire des arts, etc.

Là encore l'important pour la formation intellectuelle des élèves c'est de diversifier les approches cognitives et didactiques véhiculées par l'apprentissage d'une discipline en langue autre. Il faut être attentif à une représentation à la fois de disciplines plutôt dénotatives et d'autres à forte dimension connotative, ainsi qu'au double apprentissage didactique pour des disciplines dont les exercices les plus codifiés sont très différents d'une langue à l'autre (dissertation, démonstration mathématique, etc.) ainsi qu'à des représentations épistémologiques différentes également : enseignement de la philosophie, de la géographie humaine, etc.

Choisir une même discipline, quelle qu'elle soit, comme DNL tout au long d'un curriculum risque de s'avérer stérile et contreproductif.

On notera que l'emploi de l'expression « discipline non linguistique » (DNL) est à juste titre de plus en plus controversé voire récusé au profit de l'expression « enseignement en langue ».

L'introduction d'une 3^e langue

Autre que la langue française et la langue du pays d'accueil, elle est conseillée au CE2 mais à condition que l'élève ne présente aucune difficulté en français ni en langue maternelle (sauf si cette langue tierce est précisément la langue maternelle de l'élève ou celle parlée dans la famille par au moins un des parents ; dans ce cas, cette possibilité est vivement recommandée).

Pour cette 3^e langue, il est important de définir le niveau ciblé et d'y adapter la progression des enseignements et l'offre en certifications.

Vers un plurilinguisme ouvert

L'apprentissage en langues n'est pas réductible aux seuls enseignements. **Il conviendrait qu'en la matière le réseau se montre innovant en développant des expérimentations pédagogiques en intercompréhension des locuteurs de langues appartenant à la même aire linguistique (romanes, slaves, etc.)** comme en travaux d'appui sur l'interlangue.

Diverses activités ritualisées en lien avec l'international peuvent s'y prêter : tournois rhétoriques en bilingue ou en intercompréhension autour d'un thème d'actualité, revue de presse internationale en différentes langues dans le cadre du CDI, club ou atelier d'interprétariat, club de sous-titrages de films ou de traductions d'articles de presse, ateliers d'eurolangues, etc.

Plus qu'une maîtrise avérée en telle ou telle langue, ces dispositifs enrichissent la pratique de l'oral et développent une compétence plurilingue et interculturelle indispensable à une véritable ouverture à un projet international.